

Collecte photographique « Ma rue de Verdun »



Protocole et conditions du règlement

1. Objet de la collecte

Pourquoi une collecte photographique des rues de Verdun ?

La bataille Verdun occupe dans la mémoire collective un statut exceptionnel. Symbole de la Première Guerre mondiale, de nombreuses rues lui sont dédiées après-guerre dans les communes françaises. En amont de la cérémonie commémorant le centenaire de la bataille le 29 mai 2016, et à l'occasion du centième anniversaire du déclenchement de la bataille le 21 février 2016, la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, en partenariat avec France Télévisions et sous le parrainage du cinéaste Volker Schlöndorff, lance une collecte photographique « ma rue de Verdun » afin de faire participer le grand public aux commémorations.

Quelles images ?

Il s'agit de photographier la rue, place ou avenue « Verdun » de sa commune avec sa plaque ou son nom visible. Le lieu doit être mis en contexte (animation, scènes de la vie quotidienne, passants).

Comment seront-elles utilisées ?

Les images transmises sont libres de droit.

Les photographies sont destinées :

- à une publication sur les sites officiels du centenaire de la Première Guerre mondiale *centenaire.org* et *verdun2016.org*, sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter de la Mission du Centenaire et sur les sites de ses partenaires ;
- à une diffusion (tous supports) dans le cadre de la promotion du centenaire de Verdun et de la cérémonie commémorative du 29 mai 2016 ;
- à leurs expositions dans des structures, institutions ou lieux d'accueil, dans l'espace public, en intérieur et en extérieur, et sur le web, dans le cadre du centenaire de la bataille de Verdun.

2. Comment participer ?

La collecte est ouverte à toute personne physique résidant en France.

Les participants devront envoyer du **21 février au 21 mars 2016** une ou deux photographies de la rue, place ou avenue « Verdun » de leur commune, à l'adresse mail centenairedeverdun@francetv.fr objet « Collecte ma rue de Verdun ».

Les participants devront indiquer dans le corps du mail : nom, prénom, adresse mail, commune et département où a été prise la photographie, description facultative. Le participant déclare céder gratuitement les droits d'exploitation et d'utilisation des photographies envoyées à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale et est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

3. Protocole : spécificité des photographies

La photographie doit être au format .jpg, .jpeg, .png ou .tiff et ne pas dépasser le poids maximum de 2Mo.

Les photographies devront être conformes aux modalités suivantes :

- Photographie couleur (pas de noir et blanc) ;
- La plaque ou le nom de la rue doit être visible ;
- Format portrait, paysage, panoramique ;
- La photographie doit mettre en contexte la rue (animation, passage, scène de la vie quotidienne, passants) ;
- La photographie peut être retouchée.

4. Conditions du règlement

Les photographies transmises sont libres de droits.

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies et certifie avoir l'autorisation des éventuels sujets représentés sur les photos.

Chaque auteur déclare céder gratuitement les droits d'exploitation et d'utilisation des photographies envoyées à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale à titre non-exclusif et pour une exploitation non commerciale.

Les photographies ne doivent pas porter atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, avoir une connotation sexuelle, être vulgaire, incitatif à la haine raciale et à la violence. Par ailleurs, la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale rappelle que la photographie ne doit pas être constitutive de contenu constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle, portant

atteinte à la vie privée, entraînant une violation des lieux et de manière générale, contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

Les participants ne doivent pas se mettre en danger afin de réaliser la photo. La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale décline toute responsabilité en cas d'accident ou toute difficulté rencontrée lors de la réalisation de la photographie.

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale se réserve le droit, sans motifs ni notifications préalables auprès du participant, de supprimer ou de ne pas mettre en ligne sur ses sites web centenaire.org et verdun2016.org, et sur ses réseaux sociaux Facebook et Twitter toute photographie ne correspondant pas à la thématique ou considérée comme contraire aux présentes conditions.

La participation à la collecte implique l'acceptation totale du présent règlement.

Conformément à la loi 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux informations nominatives les concernant, communiquées à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale et à France Télévisions.

Les adresses électroniques recueillies dans le cadre de la collecte ne sont utilisées que pour l'envoi d'informations au participant concernant la collecte.

CESSION DROITS D'AUTEUR

Collecte photographique « Ma rue de Verdun »

GIP Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
109 boulevard Malesherbes
75008 Paris

Je, soussigné(e), Prénom NOM :

ADRESSE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

Je certifie être l'auteur de toutes les photographies envoyées par mes soins à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale dans le cadre collecte photographique « Ma rue de Verdun » proposée par la Mission du Centenaire, en partenariat avec France Télévisions et sous le parrainage du cinéaste Volker Schlöndorff.

Je certifie avoir l'autorisation des éventuels sujets représentés et posséder la totalité des droits sur ces images. Je certifie que mon œuvre est originale et exempte de tout emprunt à une autre œuvre susceptible d'engager la responsabilité de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Je déclare céder gratuitement à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale les droits d'exploitation et d'utilisation de ces images à titre non exclusif, pour une exploitation non commerciale dans la durée légale de protection au titre de la propriété littéraire et artistique. J'autorise la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale à procéder à toute reproduction et représentation de ces images sur supports numériques et papier.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la collecte photographique « Ma rue de Verdun » et y souscrire.

Le

À

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

CESSION DE DROITS À L'IMAGE

GIP Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
109 boulevard Malesherbes
75008 Paris

Je, soussigné(e), Prénom NOM :

ADRESSE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

Ayant participé à une manifestation dans le cadre de la collecte photographique proposée par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale du au

AUTORISE ladite Mission à UTILISER gratuitement les PHOTOGRAPHIES prises dans le cadre de ces activités et sur lesquelles je figure.

Cette autorisation vaut pour :

Tous supports d'édition et de diffusion (portfolios, clips vidéos, dépliants, programmes, affiches, flyers, site Internet, réseaux sociaux, expositions...) de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale et généralement tous supports médias.

Ceci sans limitation de durée, de nombre ou de territoire.

Le

À

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :